

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 15 novembre 2023  
17 h 30**

---

**Séance tenue le mercredi 15 novembre 2023  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. Peter Malouf, M. Denis Marcil, représentant de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, M. Errol Johnson, M. Jocelyn Puzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt, Mme Maja Vodanovic et M. Domenico Zito, représentant de la Ville de Kirkland en remplacement de M. Michel Gibson.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMÉRATION :**

Mme Nancy Blanchet, M. Jeremy Levi, Mme Dominique Ollivier

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

---

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 17 h 37, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	Mme Maja Vodanovic (Mme Émilie Thuillier).	Quel est le coût global aujourd'hui de l'ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte? / Quelle est la date de mise en service à 100 % de l'ozonation à cette usine?

---

À 17 h 42, la vice-présidente d'assemblée fait la lecture de deux questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Veronique St-Onge	Mme Maja Vodanovic (Mme Sophie Mauzerolle)	La Mairesse Valérie Plante, la représentante politique Maya Vodanovic, la conseillère municipale Sophie Mauzerolle, la directrice du service de l'eau Chantal Morissette ainsi que le directeur des actifs, Hervé Logé, nous rappellent constamment qu'il est de notre responsabilité citoyenne de protéger notre bâtiment contre les refoulements d'égouts. Cependant, malgré une demande d'accès à l'information, la Ville de Montréal refuse de fournir aux sinistrés, le rapport d'inspection réalisé par son service de l'eau à Square-Cartier. J'aimerais donc comprendre pourquoi la Ville de Montréal ne permet pas aux sinistrés d'accéder à ce rapport et si la Ville de Montréal prévoit d'organiser une séance d'information pour les copropriétaires du Square-Cartier. En effet, nous n'avons pas accès à des informations pertinentes sur l'état de notre bâtiment ni sur les mesures préventives appropriées à mettre en place s'il y a lieu pour accomplir ce que vous qualifiez de responsabilité citoyenne.
Philippe Paré	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	In a statement by the city of montréal in february 2020, it was stated that it would be considered urgent to expand the montréal metro Orange line to Boie-Franc passing by Poirier to connect it to the future REM station. My question is as folow: Is this plan still a priority mesure to the Montréal agglomeration? Source: "https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adj_Public/CE/CE_DA_ORDI_2020-02-26_08h30_Presentation_Prolongation_de_la_ligne_Orange_Ouest.pdf"

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 17 h 46. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 17 h 46, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce qu'il y a des études préparatoires concernant le projet Cavendish? / Aimerait des explications sur les phases de ce projet, notamment quelle est la phase 1?
M. Georges Bourelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Questionne les surplus indiqués au budget 2024 et demande des explications à ce sujet / En référence aux tableaux 65 et 68 du budget 2024, aimerait un tableau supplémentaire pour plus d'informations sur les quotes-parts

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 57 et remercie les personnes élues pour leurs questions.

---

La vice-présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CG23 0595**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 15 novembre 2023, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

À 17 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0596**

**Dépôt du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1761;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1233074008

---

**CG23 0597**

**Dépôt du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1763;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1233074004

---

**CG23 0598**

**Dépôt du budget 2024 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1771;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2024 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1233074006

---

**CG23 0599**

**Dépôt du programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1772;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le programme d'immobilisations 2024-2033 de la Société de transport de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1233074005

---

**CG23 0600**

**Dépôt du budget 2024 du Conseil des arts de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1776;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1230310005

---

À 17 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG23 0601**

**Dépôt du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1775;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1230310004

---

**CG23 0602****Dépôt du budget 2024 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1774;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2024 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1230310003

---

**CG23 0603****Dépôt du budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1773;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer le budget 2024 de la Société du parc Jean-Drapeau qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1230310002

---

**CG23 0604****Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération et la quote-part 2024 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1770;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer les contributions financières et la quote-part suivantes qui seront adoptées à une assemblée ultérieure, telles qu'indiquées :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2024 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Conseil des arts	21 936 700 \$
Société du parc Jean-Drapeau	16 696 500 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	550 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 944 200 \$

- 2- de verser une somme maximale de 715 620 600 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 dans le cadre des ententes prévues en fonction de la facturation émise;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1233074025

---

### CG23 0605

#### **Dépôt d'une résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2024)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1766;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

#### **RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2024)**

que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1233074020

---

---

À 18 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 à 30.14 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG23 0606**

##### **Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1765;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

##### **RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION**

que la somme de 201,8 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1233074019

---

#### **CG23 0607**

##### **Dépôt d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2024)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1767;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

##### **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER 2024)**

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;



1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2024 » : le potentiel fiscal pour l'exercice 2024 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2024 :

1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;

2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;

3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;

4° la quote-part pour le financement du déficit d'agglomération cumulé au 31 décembre 2022.

3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.

4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier 2024.

## ANNEXE A

### QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

#### Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2024

Villes liées	<u>Quotes-parts</u>	<u>Quotes-parts</u>
	- Générales - Service de l'eau - Déficit cumulé au 31 décembre 2022	Premiers répondants
<b>Ville de Montréal</b>	<b>81,92969 %</b>	<b>82,91613 %</b>
<b>Villes reconstituées</b>	<b>18,07031 %</b>	<b>17,08387 %</b>
Baie-D'Urfé	0,57760 %	0,58456 %
Beaconsfield	0,98512 %	0,99698 %
Côte-Saint-Luc	1,18969 %	s.o.
Dollard-des-Ormeaux	1,83412 %	1,85620 %
Dorval	2,82519 %	2,85920 %
Hampstead	0,46779 %	0,47342 %
Kirkland	1,26061 %	1,27578 %
L'Île-Dorval	0,00313 %	0,00317 %
Montréal-Est	0,79328 %	0,80283 %
Montréal-Ouest	0,25181 %	0,25484 %
Mont-Royal	2,30734 %	2,33512 %
Pointe-Claire	2,78267 %	2,81617 %
Sainte-Anne-de-Bellevue	0,35209 %	0,35633 %
Senneville	0,14223 %	0,14394 %
Westmount	2,29764 %	2,32531 %
<b>Agglomération de Montréal</b>	<b>100,00000 %</b>	<b>100,00000 %</b>

Adopté à l'unanimité.

**CG23 0608**

**Adopter la mise à jour de la politique de l'équilibre budgétaire**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 novembre 2023 par sa résolution CE23 1780;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le document intitulé « Mise à jour de la Politique de l'équilibre budgétaire ».

Adopté à l'unanimité.

30.13 1233074023

---

**CG23 0609**

**Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.14

---

**CG23 0610**

**Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2024)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1233074013

---

**CG23 0611**

**Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1233074014

---

**CG23 0612**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1233074017

---

**CG23 0613**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1233074022

---

À 18 h 02, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil pour leur précieuse collaboration, ainsi que les différentes équipes, notamment celles du Service du greffe et du soutien technique, pour la planification et la réalisation de cette séance. Elle souhaite des bons travaux à la Commission sur les finances et l'administration concernant l'étude du budget 2024 de la Ville et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le 23 novembre 2023.

---

---

Julie Brisebois  
VICE-PRÉSIDENTE

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE